



Formation éligible aux exigences de l'arrêté du 12 février 2016
relatif à l'obligation de formation annuelle des architectes

DURÉE

1 jour (soit 8 heures)
8h / jour

PRIX

477,00 € HT par participant
Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, architectes, ingénieurs et techniciens de bureaux d'études, experts, diagnostiqueurs, responsables et collaborateurs de service technique entreprise/collectivité, professionnels de la construction et de l'immobilier et toute personne souhaitant élargir ses compétences

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'échanges et d'ateliers pratiques

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

QCM d'évaluation des connaissances
Questionnaire de satisfaction

PLUS D'INFOS

Tél. : 0 969 320 805
Mail : formation@ofib.fr
www.ofib.fr

OBJECTIFS

- ✓ **Acquérir** les connaissances techniques de base (ressources, principes de production, contraintes, impacts environnementaux)

PROGRAMME

- ✓ Filières existantes
- ✓ Description et fonctionnement d'une chaufferie biomasse
- ✓ Rentabilité économique et impact environnemental

VALIDATION

- ✓ Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié ISQ-OPQF et CERTIBAT Formation Professionnelle



Sur demande, déploiement de nos formations au sein de votre structure (intra-entreprise) partout en France.